

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°24-85

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Direction Générale

Affaire suivie par Jean-François VERDAGUER

APPEL A PROJET (AAP) ACTEE / FONDS CHENE – FNCCR

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

VU le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'Appel à Projet Fonds CHENE, la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a déposé une candidature.

CONSIDERANT que le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE afin de bénéficier **d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique** validées par le Jury de l'AAP Fonds CHENE.


APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP FONDS CHENE,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération et notamment la convention de partenariat dont le projet figure en annexe,

AUTORISE le Maire à engager les dépenses liées aux actions définies dans le cadre de la candidature à l'AAP FONDS CHENE et retenue par le Jury ACTEE.

VOTE
Pour : 37
Contre :
Abstention :



Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024 A 19H30

Le 19 septembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 13 septembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Karla AREL (pouvoir à Alice SEBBAG), Eléonore MORENO (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir Jacques BOULANGER), Isabelle QUESNEL (pouvoir Franck CHAUVEAU), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Michelle BOUCHON), Quentin CHOLLET (pouvoir à Zagros-Hammi TUM), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 26
représentés : 11
absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Franklin OBIANYOR est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance